

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	8

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 12 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GONET Grégory, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés aux panneaux d'affichage de la Mairie le 06/05/2025.

**Présents :** GONET Grégory, Maire.

**Mmes :** JOUIN Murielle, THEVOT Florence.

**MM. :** CUILLERIER Thomas, DELBART Pierre, GRYZ Arnaud, MEURISSE Didier, SAMIN Nicolas.

**Excusé.e.s :** GALLAND Christel, LOUSTRIC Clarence, BRUET Sébastien, QUISSAC Claire, BOUCLET Nadine, DUCHAMP Thierry.

**Pouvoirs :** BRUET Sébastien donne pouvoir à DELBART Pierre, QUISSAC Claire donne pouvoir à GONET Grégory, BOUCLET Nadine donne pouvoir à MEURISSE Didier, DUCHAMP Thierry donne pouvoir à CUILLERIER Thomas.

**A été nommé secrétaire :** MEURISSE Didier

### 2025\_011 AFFAIRES GENERALES\_REGULARISATION DE L'ACHAT D'UNE CONCESSION - CIMETIERE DE MESSAS

Le 12 avril 2018, un contrat d'achat d'une concession de cimetière Carré C Allée 8 n° 215 a été rédigé et signé avec M. SPIRKEL Gérard, demeurant 18 rue des Billaudes 45190 Messas pour une durée de 30 ans et au tarif en vigueur à cette date de 150 euros. La concession Carré C Allée 8 n° 215 appartenant à une autre famille jusqu'au 2 mai 2023, le contrat rédigé avec M. SPIRKEL Gérard n'aurait dû être signé.

Par délibération D2023-033, le Conseil Municipal a actualisé les tarifs des concessions de cimetière portant les concessions d'une durée de 30 ans à 300€.

Du fait de l'erreur administrative et afin de ne pas pénaliser la famille SPIRKEL, un nouveau contrat d'achat de concession a été signé avec prise d'effet à la date du 3 mai 2023, le 17 avril 2025 pour régulariser la situation.

**Il est proposé au conseil municipal de se positionner le maintien du tarif en vigueur de la concession en 2018, à savoir 150€.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** que l'erreur provient de l'administration en contractant une concession déjà attribuée à M. SPIRKEL

**Considérant** que cette erreur administrative ne doit pas porter préjudice à l'administré

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de maintenir le tarif de 150 euros pour le contrat de concession Carré C Allée 8 n° 215 signé avec M. SPIRKEL le 17 avril 2025 avec effet à date du 3 mai 2023.

Secrétaire de séance,  
MEURISSE Didier



Maire,  
GONET Grégory


